

Breton ou de la péninsule de Gaspé, même s'ils ont reçu la formation voulue pour remplir ces emplois, s'ils n'ont pas les moyens d'y amener leur famille. Lors de l'étude des détails du programme que le gouvernement veut instituer et, en particulier, de la question du recyclage, il faudra y songer, car il serait presque inutile de former des gens sans leur donner la possibilité d'aller s'installer dans les endroits où sont disponibles les emplois pour lesquels on les a formés.

Le fait est que nous n'avions pas eu jusqu'ici un tel programme de formation. M. J. Fenwick, directeur adjoint de la plus grande région couverte par les métallurgistes unis d'Amérique, a accordé une attention particulière à ce problème. Dans un discours prononcé lors d'une conférence convoquée, il y a environ un an, par le Congrès du travail du Canada pour étudier les problèmes de formation de la main-d'œuvre, il a mentionné qu'une enquête effectuée sur près de 100,000 ouvriers par son syndicat, révèle que le programme de formation sur le tas touchait seulement 1,400 ouvriers dans ce groupe. C'est tout simplement insuffisant. Suivant la même enquête, les principales compagnies de production de l'acier, de l'aluminium et d'exploitation minière avaient seulement 505 apprentis. Encore une fois, c'est insuffisant. Tout en félicitant le gouvernement de ce programme visant, d'après le ministre, à établir ces centres de formation de la main-d'œuvre, je crois qu'il échouera—même si le gouvernement fédéral est prêt à lui consacrer des sommes extrêmement importantes que par le passé—à moins de le faire connaître aux intéressés, et de leur expliquer le genre d'allocations et de formation qu'ils peuvent recevoir.

Jusqu'ici ces renseignements n'étaient pas disponibles, de sorte que les chefs syndicaux les uns après les autres ont fait remarquer que les syndiqués et les travailleurs avec lesquels ils entraient en contact ignorent complètement l'existence de programmes de formation. Je sais que le nouveau ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration doit établir des commissions consultatives du salariat et du patronat, afin que les renseignements sur la nature des programmes annoncés par le ministre aujourd'hui soient mis à leur disposition. Je sais aussi que le ministre et ses fonctionnaires tenteront, en collaboration avec le salariat et le patronat, de convaincre les gens qu'il y a pour eux certains espoirs, qu'ils devraient profiter des occasions offertes par le gouvernement et qu'il est dans leur intérêt et celui de leur famille de profiter des programmes de recyclage pour ainsi se perfectionner.

Le ministre a prononcé un excellent discours dans lequel il a énoncé des principes très importants, qui seront utiles aux travail-

leurs canadiens, mais sans un programme énergétique de publicité et de «promotion»—bien que je ne prise pas particulièrement le mot «promotion»—je crains que ce programme échoue comme les programmes antérieurs.

En terminant, j'exhorte le ministre, lorsqu'il présentera le bill, à donner aux députés les renseignements qu'a demandés mon collègue le député d'York-Sud quant au montant qui, de l'avis du gouvernement, sera affecté à ce programme au cours des deux ou trois prochaines années, au nombre de personnes que l'on compte pouvoir former, au nombre de centres de main-d'œuvre qui seront créés et ainsi de suite, pour que la Chambre puisse être assurée que le gouvernement est sérieux au sujet de ce programme et qu'il veut vraiment rééduquer les Canadiens qui exigent le genre de formation dont a parlé le ministre. Nous pourrions ainsi obtenir un programme concret au lieu simplement d'excellents discours, comme ce fut si souvent le cas au cours des six dernières années.

M. Olson: Monsieur l'Orateur, je prends deux minutes pour dire que l'explication du ministre sur ce programme de formation pour adultes confirme de fait mes objections au projet de résolution de l'article 135; il reste une lacune. Le programme n'est destiné qu'aux chômeurs qui ont déjà fait partie de la main-d'œuvre et qui peuvent augmenter leurs chances de trouver un autre emploi grâce au recyclage. La mesure législative ne vise pas les jeunes adultes sans emploi, ceux qui ont abandonné l'école secondaire et n'ont pas reçu la meilleure formation dans les écoles professionnelles ou techniques, ni dans les universités.

J'ai l'impression que la mesure législative les laisse de côté. Le ministre ne peut pas justifier cette lacune en alléguant que le gouvernement fédéral n'a pas juridiction en matière d'éducation puisque la Chambre est présentement saisie d'un projet de résolution, l'article 135 du *Feuilleton*, qui vise à l'octroi d'importantes subventions fédérales aux fins de l'éducation postsecondaire. Aucune des deux lois ne touche les jeunes de moins de 18 ou 19 ans qui n'ont pas atteint un niveau scolaire ou académique suffisant pour obtenir l'immatriculation junior.

Le ministre pourrait dire que c'est aux provinces à payer la note, mais pourquoi la rééducation de ces jeunes devrait-elle entièrement incomber aux provinces, si le gouvernement fédéral estime que la rééducation postsecondaires des étudiants et des adultes est motivée? Il est insensé de laisser cette lacune.

• (5.00 p.m.)

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)